Guide technique de l'exposant

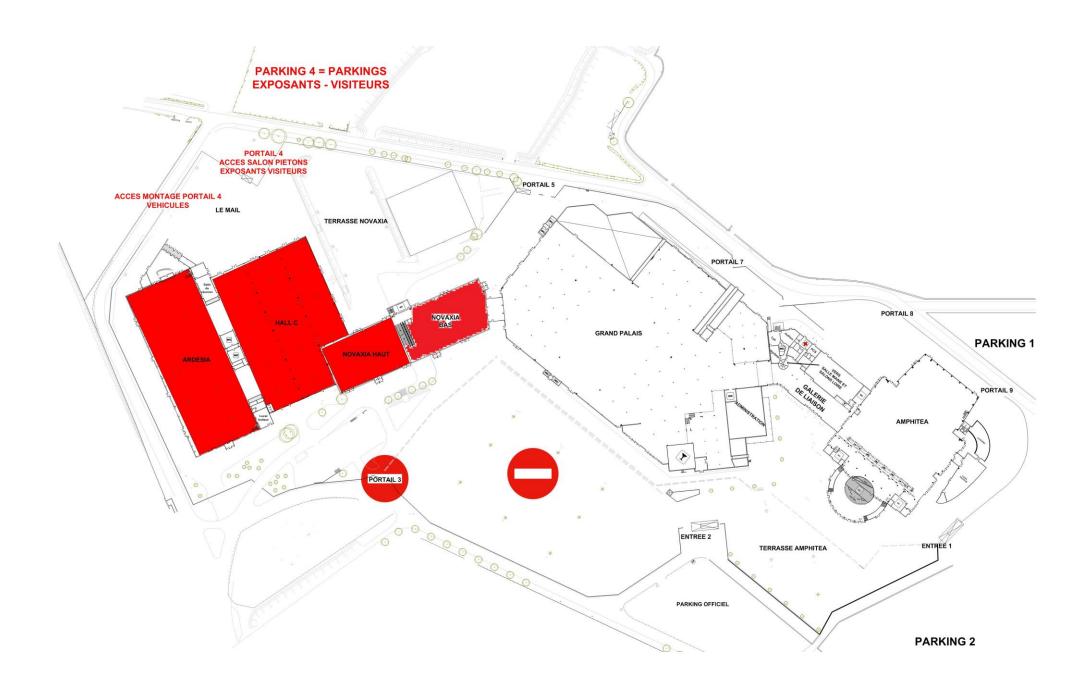


LIEUX:

La manifestation se déroulera dans ARDESIA – HALL C – NOVAXIA - cf plan : Zones rouges

STANDS:

Votre stand sera composé d'une cloison de 2,30 x 2 m pour valoriser votre association.



HORAIRES:

Horaires EXPOSANTS

INSTALLATION DES EXPOSANTS			ACCES ET STATIONNEMENT
Vendredi 18 octobre 2019	de 10h à 20h	Impératif: les stands doivent être installés le vendredi. Aucune installation ne pourra être faite en dehors de ces horaires.	ACCES PORTAIL 4 Accès avec votre véhicule en pourtour de bâtiments
OUVERTURE	DU FORUM DES ASS	ACCES ET STATIONNEMENT	
Samedi 19 octobre 2019	de 8h30 à 12h : Le Rendez-vous des associations		STATIONNEMENT : PARKING 4 ACCES PIETONS : PORTAIL 5 (aucune entrée possible avec un véhicule)
Samedi 19 octobre 2019	de 11h30 à 19h : ouverture du salon aux exposants		STATIONNEMENT : PARKING 4 ACCES PIETONS : BILLETERIE 4 (aucune entrée possible avec un véhicule)
Dimanche 20 octobre 2019	de 9h à 20h : ouverture du salon aux exposants de 10h à 18h : ouverture du salon au public		STATIONNEMENT : PARKING 4 ACCES PIETONS : BILLETERIE 4 (aucune entrée possible avec un véhicule)
	DEMONTAGE DES	ACCES ET STATIONNEMENT	
Dimanche 20 octobre 2019	de 18h à 20h	Impératif: les stands doivent impérativement être libérés le dimanche soir à 20h.	ACCES Véhicules Portail 4 Accès avec votre véhicule en pourtour de bâtiments

HORAIRES VISITEURS

OUVERTURE DU FORUM DES ASSOCIATIONS AUX VISITEURS			ACCES et STATIONNEMENT
Samedi 19 octobre 2019	de 12h à 19h	Hall Ardesia, Hall C, Hall Novaxia	STATIONNEMENT : PARKING 4 ACCES PIETONS : BILLETERIE 4
Dimanche 20 octobre 2019	de 10h00 à 18h		
octobre 2019			

ACCES ET STATIONNEMENT

Aucun véhicule ne sera autorisé à rentrer à l'intérieur des halls.

Nous dégageons notre responsabilité quant à la dégradation, le vol ou l'incendie des véhicules. Les parkings ne sont ni gardés ni surveillés.

L'accès aux parkings est gratuit.

MONTAGE

Accueil des exposants

L'accueil est situé à l'entrée du Hall Ardésia au Parc des Expositions d'Angers.

Présentez-vous dès votre arrivé, muni du coupon exposant, pour retirer votre dossier : n° de stand ; informations pratiques et identifiants wifi.

Seules sont admises sur les stands les associations présentes les deux jours ayant reçu une confirmation écrite de l'attribution d'un stand.

Aménagement de votre espace

Pré-équipement

- Une cloison de fond (hauteur 2,30 m et épaisseur 5,5cm) ou grilles ; seul l'usage de ruban adhésif ou épingles est autorisé sur les cloisons.
- Une signalétique précisant le nom de l'association exposante
- Une table (2m x 0,80 m) et trois chaises
- Une nappe
- L'arrivée électrique de 1 KW (220 V) avec une réglette de 2 prises (prévoir rallonge électrique) ; le compteur sera positionné à 2,30 m de hauteur pour des raisons de sécurité.
- La consommation électrique pendant la manifestation
- L'accès wifi libre

La décoration papier ne doit pas représenter plus de 20% de la surface des cloisons, il est interdit d'utiliser du papier crépon.

Matériel non fourni

Vous devez disposer du matériel de manutention (chariot...) et de l'outillage nécessaires pour le montage et le démontage de votre stand. **Aucun matériel ne sera prêté par l'organisateur.**

L'organisateur n'assure pas la mise à disposition de matériel audiovisuel (écran, lecteur DVD...), vous pouvez cependant vous rapprochez du **Service de Ressources Audiovisuelles** pour louer ce matériel.

Contact:

Service de Ressources Audiovisuelles – Cité des associations

Tél. 02 41 96 34 70

audiovisuel.dva@ville.angers.fr

Obligations sur votre espace

Limite de stand

Aucun exposant n'a le droit de dépasser les limites au sol de son emplacement. Les exposants ne doivent en aucun cas obstruer les allées ou empiéter sur elles.

Les animations dans les allées sont formellement interdites.

Aucune distribution de tracts n'est autorisée dans les allées de la manifestation ni aux abords du Parc des Expositions.

Occupation des stands

Le stand doit être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture au public y compris aux heures des repas.

La tenue des stands doit demeurer impeccable tout au long de la manifestation. Le nettoyage de chaque stand, à la charge de l'exposant, doit être fait chaque jour et être achevé pour l'ouverture de la manifestation au public.

Nuisances sonores

Les démonstrations d'appareils sonores et, en général toutes démonstrations bruyantes, ne devront en aucun cas apporter une gêne quelconque aux exposants voisins ou nuire à l'organisation de la manifestation.

La vente de produits ou de biens sur stand

Celle-ci est autorisée dans la mesure où elle contribue à la réalisation des objectifs de votre association. La vente de boissons alcoolisées est formellement interdite.

Il est interdit d'organiser une collecte sur les stands.

Animations, expositions

Des espaces d'animations sont mis à disposition des associations ayant reçu une confirmation écrite de l'organisateur pour les présenter. Pour le bon déroulement de ces animations, il est impératif de respecter scrupuleusement les horaires indiqués.

Sécurité Incendie – Sureté

Sureté

Le service de gardiennage est assuré les nuits du vendredi, samedi à partir de 18 heures jusqu'à l'ouverture du salon et le dimanche de 18h à 20h.

Les exposants sont responsables des matériels qu'ils apportent et exposent, tant lors des périodes de montage et de démontage que pendant les périodes d'ouverture au public. Il vous est conseillé de mettre des cordons anti vol à vos outils informatiques et de ne laisser aucun appareil de valeur sur votre stand sans surveillance.

Chargé de sécurité Incendie

Son rôle : contrôle des installations de stands et des aménagements, présentation du dossier de sécurité à la commission de sécurité avant l'ouverture de la manifestation, préparation et rédaction du rapport final de sécurité.

Sa présence : pendant les heures de montage le vendredi et pendant toute la durée de la manifestation aux horaires d'ouverture.

Avant le passage de la Commission de Sécurité : le chargé de sécurité procède à l'examen de votre stand et vous invitera, le cas échéant, à respecter certaines prescriptions (voir « mesures de sécurité » à observer par les exposants). Il est, en particulier, interdit d'utiliser sur les cloisons un revêtement inflammable (des certificats sur la nature des matériaux utilisés vous seront demandés. N'oubliez pas de les réclamer à vos fournisseurs).

Sécurité renforcé – Vigilance attentat



En accord avec les autorités compétentes et pour l'application du plan d'urgence sur le territoire national, Destination Angers et le Salon AGORA mettent en place un dispositif renforcé de sécurité au sein du Parc des Expositions.

Pour le Salon, les contrôles seront renforcés comme suit :

- Diminution du nombre d'accès ouverts (portails, entrées).
- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et ouvertures de sacs, tout particulièrement pour les spectacles.
- **VEILLER A NE PAS LAISSER D'OBJETS SANS SURVEILLANCE**
- SIGNALER TOUT COMPORTEMENT SUSPECT

Assurances

Dommages aux biens

Il appartient à chaque exposant de souscrire une police d'assurance couvrant tous les biens dont il est propriétaire ou détenteur à quelque titre que ce soit. Les exposants sont responsables des matériels qu'ils apportent et exposent, tant lors des périodes de montage et de démontage que pendant les périodes d'ouverture au public.

Responsabilités

L'exposant est seul responsable de tout dommage qu'il pourrait causer aux tiers, visiteurs, autres exposants et tout autre participant à la manifestation. Il s'engage à souscrire tous les contrats d'assurances nécessaires à la couverture de ces risques de responsabilités et renonce à tout recours contre l'organisateur, contre le propriétaire des locaux ou contre les autres exposants et s'engage à obtenir les mêmes renonciations à recours de ses assureurs.

Hygiène

Allées

Le service de nettoyage des allées opérera son premier passage le samedi matin avant l'ouverture au public. Une permanence sera assurée tous les jours du salon en dehors des heures d'ouverture au public.

Un nettoyage des parties communes est prévu pendant les heures d'ouverture au public.

Déchets sur les stands

Vous pouvez laisser vos déchets dans les allées après la fermeture du forum au public, en séparant le verre et le reste de vos déchets.

Prévoyez d'apporter des sacs poubelles en fonction du type de déchets (déchets recyclables, ordures ménagères). La société de nettoyage se chargera de l'enlèvement.

Distributeur de billets

Un distributeur est à votre disposition à l'extérieur du Parc des expos sur le parking officiel, près de l'entrée n°2 :

Restauration

Une restauration est ouverte le samedi et le dimanche pendant les heures d'ouverture au public sur le site – Novaxia Bas.

Navettes de bus

Une golfette et un véhicule avec chauffeur (véhicule pouvant accueillir un fauteuil roulant) assureront la navette entre l'arrêt de bus desservant le Parc des Expositions et l'entrée du Forum des associations pendant toute la durée d'ouverture de la manifestation.

Accessibilité

La démarche engagée en 2015 est poursuivie pour permettre l'accessibilité de tous au forum des associations. Des boucles magnétiques de guichet transportable, des fauteuils roulants et rollators seront disponibles à l'accueil ; attention, munissez-vous de vos papiers d'identité, ils vous seront demandés lors du prêt du matériel.

Un interprète en LSF sera présent à l'accueil durant tout le forum des associations.